

Soili Hakulinen (Université de Tampere) et Meri Larjavaara (Université d'Åbo Akademi)

Article Sources/Mémoires de la Société néophilologique 2017

Recherche linguistique sur un corpus provenant d'Internet : considérations éthiques

Résumé :

Quand des matériaux trouvés sur Internet sont utilisés pour une recherche linguistique, le chercheur doit se poser un certain nombre de questions éthiques. Même s'il ne fait qu'observer des phénomènes qui existent sans intervention du chercheur, il doit porter une réflexion sur le caractère public ou privé du corpus étudié, sur sa visibilité et sur l'anonymat des participants, entre autres.

1. Introduction

Notre point de départ dans cette étude a été la volonté de travailler sur le développement de la littératie, et en particulier sur les conventions et les normes changeantes du français écrit (voir Hakulinen & Larjavaara [soumis]). Pour ce faire, nous avons voulu trouver des textes dont les auteurs ont à l'esprit un modèle textuel qu'ils cherchent à reproduire ; suivant Bakhtine (1984 : 315), nous considérons que « les formes de langue et les formes types d'énoncés, c'est-à-dire les genres du discours, s'introduisent dans notre expérience et dans notre conscience conjointement et sans que leur corrélation étroite soit rompue », ce qui implique que la compétence linguistique d'un sujet parlant comprend également l'aptitude à reconnaître et à suivre des genres du discours. Le modèle recherché serait donc un genre textuel dans le sens habituel du terme, c'est-à-dire une pratique (socio-) discursive (Adam 2014 : 31–32).

Ce qui nous intéressait tout particulièrement, c'était le cas où nous pensions a priori que les auteurs n'avaient pas forcément réussi à souscrire au genre que, selon toute vraisemblance, ils auraient voulu suivre, et cela est probablement dû au manque de pratique. Pour trouver ce type de matériaux, nous avons pensé d'emblée à des forums sur Internet où les locuteurs écrivent à des spécialistes – médecins, juristes – pour demander conseil. Nous pensions que le locuteur aurait alors l'intention de se fondre dans le genre qu'il croit être celui qu'utiliserait selon lui le professionnel en question, dans la mesure où la capacité d'écrire selon les conventions est un facteur socialement classant en France (cf. Walsh 2016 : 233). La

norme écrite jouit d'une estime inégalée dans la société française et le grand public a adopté une position fortement prescriptive envers la langue, ce qui peut être constaté par le nombre de discussions et débats publics sur le sujet¹. Pour réaliser l'étude, nous avons finalement opté, sans raison particulière, pour les lettres adressées à des spécialistes en droit.

Dans le présent article, nous partons de la célèbre phrase de Saussure (1995, ch. III) « Le point de vue crée l'objet » mais en l'inversant : l'objet crée le point de vue. Quelles sont les conséquences éthiques d'un tel choix de corpus ? Dans quelle mesure ce genre d'écrits peut-il faire l'objet d'une recherche et quels sont tous les éléments à prendre en compte ? Soulignons que les considérations que nous ferons dans cet article concernent l'utilisation de ces textes pour étudier des phénomènes langagiers et textuels, pas pour étudier leur contenu comme ce serait le cas dans le domaine des sciences sociales.

2. Corpus

Nous avons choisi 50 lettres dans deux thématiques différentes sur un site Internet de conseil juridique qui porte le nom de Juridissimo. Le site consiste en un forum où les internautes peuvent poser gratuitement des questions en ligne à un juriste. Les domaines sont divers et recouvrent, entre autres, le droit du travail, le droit civil et familial, le droit du consommateur et le droit de la santé. Le site fonctionne à la manière d'un forum de discussion : chaque chaîne de discussion commence par une lettre de demande d'aide, et elle est suivie par une réponse (souvent brève) d'un juriste.

Pour écrire une lettre sur Juridissimo, il faut s'inscrire et se choisir un pseudonyme. Sur le site n'apparaît que le pseudonyme. Il est également possible de recevoir une réponse privée, mais cette option est payante et nécessite une identification. En ce qui concerne la seule lecture des questions et des réponses, il n'est pas nécessaire de s'inscrire car le forum est ouvert à tous. Pour s'assurer légalement que les internautes soient conscients du caractère public de leurs interventions, le site affiche, sous la rubrique « Mentions légales », ce qui suit (les caractères gras sont les nôtres)² :

Étant donné la nature d'Internet, chacun des renseignements fournis par l'intermédiaire de ce Service peut être intercepté par des tiers. En utilisant ce Service de façon régulière, vous reconnaissez par les présentes qu'il est possible que des communications envoyées par

¹ La polémique en 2016 au sujet de l'application des rectifications de l'orthographe de 1990 en est un exemple (http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/02/16/reforme-de-l-orthographe-l-academie-comptait-bien-faire-appliquer-ses-rectifications-en-1990_4866505_4355770.html, consulté le 16.3.2018).

² Consulté en septembre 2017.

l'intermédiaire du Service soient divulguées. Il est par conséquent recommandé aux Utilisateurs d'éviter de dévoiler des informations confidentielles et/ou particulières concernant les questions qui font l'objet d'une demande de représentation juridique. Le terme "informations particulières" comprend, à titre d'exemple uniquement, des noms de personnes, des entreprises et des faits qui identifient aussitôt les parties impliquées dans le dossier ou le conflit juridique. Les Utilisateurs ne doivent décrire leur cas ou leur conflit qu'en termes généraux. Les informations particulières ne doivent être révélées qu'une fois que l'Utilisateur a retenu les services d'un avocat et pris contact avec celui-ci en dehors du Service (par ex. par téléphone ou par rendez-vous).

Ce texte qui se trouve, il est vrai, derrière plusieurs clics, est censé décharger l'équipe du site de toute responsabilité légale sur les conséquences de la divulgation d'informations potentiellement délicates ou sensibles concernant la vie des internautes.

3. La spécificité linguistique des lettres

La spécificité linguistique du corpus surtout du point de vue textuel a été traitée dans un autre article (Hakulinen & Larjavaara [soumis]). Nous rappelons ici brièvement ce que l'analyse a fait apparaître, avec un exemple d'une lettre du corpus (à la fin de cette section). Les lettres contiennent plusieurs traits du français écrit conventionnel, s'ajustant ainsi au genre attendu traditionnellement.

Malgré le non-respect assez fréquent des règles d'orthographe, le style des lettres tend à être soigné dans son ensemble. Les traits caractéristiques de la langue des médias sociaux sont absents : on ne trouve pas d'abréviations, et presque pas d'émoticônes, ni de traits typiques de la langue orale spontanée. Par contre, le vocabulaire est souvent recherché, comportant de nombreux termes de la langue administrative (une erreur de procédure, le jugement stipule ...). On remarque aussi une surreprésentation de certains éléments considérés comme soignés ou élégants, tel le fait d'employer fréquemment une proposition participiale pour introduire une cause (Étant actuellement à l'étranger pour une certaine période, j'aimerais savoir si mon passeport peut m'être retiré si je venais en France), ou le choix des joncteurs (des joncteurs appartenant à une langue soutenue, comme car, (en) sachant que, étant donné que et puisque sont utilisés au lieu de joncteurs plus neutres parce que, comme, même si et quand). De même, les interrogations sont formées généralement par l'inversion (Suis-je obligée de donner suite à cette déclaration d'appel ?).

Ces traits du français écrit normatif nous montrent que les auteurs ont voulu suivre un modèle conventionnel du « bon usage ».

La structure des lettres est également cohérente : elles répondent à un modèle d'organisation textuelle début–fond–problème–question–fin. Mais, en plus des fautes d'orthographe déjà mentionnées, le corpus contient également certains traits qui s'écartent clairement du français écrit normatif, et ce, surtout dans la cohésion textuelle. Les jonctions interpropositionnelles, notamment par leur ponctuation, ne correspondent pas toujours à ce qui aurait été attendu dans la correspondance avec un juriste et n'appartiennent pas au français écrit du « bon usage ».

Il semble en effet que le choix du corpus nous ait permis d'étudier un « nouveau » genre qui combine des propriétés de genres plus traditionnels. Une nouvelle fonction a fait émerger un nouveau genre, opérationnel.

Voici un exemple d'une lettre pour terminer la section en donnant au lecteur une idée de la façon dont le corpus se présente :

Bonjour,

Je suis actuellement en garde alternée depuis presque 3 ans.

Depuis j'ai bien-sûr refait ma vie et je risquerait de déménager à 60km pour bien immobilier, formation professionnel et vie sentimentale.

La garde alternée n'est donc plus possible je vais devoir demander la garde de ma fille Et je voulais savoir combien de temps dur la procédure.

Je ne suis pas égoïste je pense beaucoup au bien être de ma fille qui sera vu par un pedopsy qui fera son suivie et son rapport par rapport à la situation .

J'ai besoin d'aide pour en savoir plus sur les demarches et je ne veux surtout pas perdre la garde de ma fille

4. Questions éthiques

Au premier abord, il semblerait que quand on ne fait qu'observer des phénomènes qui existent sans intervention du chercheur, les questions éthiques ne se posent pas de façon aussi prépondérante que s'il y avait provocation de la part du chercheur. On peut faire une distinction entre « l'interaction directe du chercheur avec des sujets humains » et « l'observation distanciée dite naturaliste, sans intervention du chercheur ». Au Canada, cette distinction est à la base de la décision de faire soumettre tout projet de recherche à une

évaluation éthique par un comité spécial (Latzko-Toth – Proulx 2013 : 34–35 ; voir aussi Barnes 2004 : 209). Notre cas appartient sans conteste à l'observation distanciée – tellement distanciée qu'il ne serait même pas question de réfléchir à la possibilité de demander le consentement des personnes, puisqu'il n'existe aucun moyen même théorique de les contacter.

La question est cependant moins simple que cela. Dans ce genre de recherche basée sur un corpus où des particuliers s'adressent à un spécialiste à propos de problèmes de leur vie privée, nous sommes confrontés à un certain nombre de problèmes éthiques à cause surtout de la nature délicate du contenu référentiel du corpus. Lorsque, en outre, celui-ci est issu d'un site Internet, source facile et intarissable de textes pour un linguiste, mais dont les matériaux doivent être traités selon la même réglementation que n'importe quel autre matériau, les réponses à ces problèmes, qui demandent à être résolus au cas par cas, ne sont pas forcément évidentes (Kuula 2011 : 169). La réflexion actuelle souligne de plus en plus la nécessité de s'éloigner d'une vision « monolithique » des questions éthiques à propos de la recherche faite à partir de matériaux provenant d'Internet, et d'adopter une conduite éthique contextualisée (Whiteman 2012 : 9). Les standards de recherche n'étant pas encore entièrement codifiés – s'ils peuvent l'être un jour –, l'éthique de la recherche dépend en grande partie des circonstances.

Il existe, bien entendu, une volonté de mettre en place des règles de conduite scientifique pour les chercheurs qui travaillent sur des matériaux trouvés sur Internet (par exemple l'association Association of Internet Researchers en publie sur son site³). Les questions éthiques liées à ce type de recherche ont aussi été traitées dans de nombreuses études. Nous pouvons mentionner, à part les publications déjà citées dans ce chapitre, les articles d'Eynon, Fry & Schroeder (2011) et de Sugiura, Wiles & Pope (2017), qui concernent en premier lieu les sciences sociales. Ce dernier souligne les difficultés auxquelles peut mener une attitude trop soucieuse de respecter tous les principes en vigueur dans un contexte autre (id., p. 195).

Lorsque sont étudiés des matériaux produits par des personnes humaines, le chercheur jouit, d'une part, de la liberté de recherche : pour être en mesure d'acquérir de nouvelles connaissances sur le monde qui nous entoure, il doit pouvoir choisir librement le matériau qui lui semble le mieux adapté – même si celui-ci peut avoir un caractère secret ou

³ Voir <https://aoir.org/>, <http://aoir.org/reports/ethics2.pdf>, consultés le 16.3.2018.

délicat (Kuula 2011 : 25 ; 66–67). D'autre part, il y a des normes qui protègent les droits des personnes et le matériau de recherche produit par ceux qui font l'objet de l'étude. L'intégrité et la vie privée des personnes impliquées dans la recherche doit être respectée, et la recherche ne doit pas leur causer de tort, ce qui découle d'un principe éthique fondamental : le respect de la dignité humaine (id., p. 60–65, 82–83). Bien que tiré d'un site en accès libre sur Internet, ce type de corpus peut-il donc être étudié sans restrictions ? Quelles sont les précautions à prendre et les questions particulières à prendre en compte ? Les questions de la légalité sont confrontées aux normes éthiques. Ci-dessous, nous réfléchissons à la particularité de notre corpus vis-à-vis de ces questions.

4.1. L'anonymat des participants

Tout d'abord se pose la question de savoir comment assurer l'anonymat des auteurs des lettres. Selon les principes éthiques de la recherche, les participants à une recherche doivent pouvoir garder leur anonymat (Kuula 2011 : 201). Il existe aussi une législation sur les données personnelles protégeant l'identité des personnes : l'utilisation d'un corpus contenant des données personnelles (noms ou autres identifiants) nécessite le consentement des participants, ou au minimum que ceux-ci soient informés de l'utilisation du matériau (Kuula 2011 : 193, 205) (voir, pour le Canada, la Loi sur la protection des renseignements personnels ; en France, la Loi « Informatique et libertés »⁴). Cette législation ne concerne pas notre corpus, étant donné qu'aucun nom entier (ou autre identifiant) des auteurs n'apparaît sur le site.

Pour s'inscrire sur le site, les auteurs utilisent soit un pseudonyme, soit leur prénom, et les lettres sont publiées sous ces noms-là. Par mesure de sécurité et pour suivre les pratiques en sciences humaines, prénoms et pseudonymes figurant dans notre corpus ont toutefois été supprimés et remplacés par un renseignement général : [prénom] par exemple. On sait pourtant que cette mesure d'anonymisation est inutile, car il suffit de taper un morceau d'une lettre sur Google pour que les puissants moteurs de recherche d'Internet retrouvent en un clin d'œil la lettre originale sur le site : c'est ce qu'on appelle la recherchabilité dynamique des matériaux trouvés sur Internet, leur caractéristique intransigeante (Latzko-Toth – Proulx 2013 : 37).

⁴ <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-21/> et <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068624&dateTexte=vig>, consultés le 29.9.2017.

Le manque d'identifiants n'assure donc pas forcément l'anonymat d'un matériau. Un corpus peut aussi contenir des informations particulières permettant d'atteindre son intégrité contextuelle (terme de Nissenbaum 2004) et d'identifier par ce biais les personnes qui y ont participé. Dans les études qualitatives en sciences sociales, où la substance des propos fait l'objet de recherche, sont parfois employés des moyens efficaces pour protéger l'intégrité contextuelle des données jugées délicates ou sensibles : les extraits des données originales peuvent être combinés entre eux pour former des exemples composites ou parfois même inventés pour assurer l'anonymat de personnes vulnérables (Barnes 2004 : 216 ; Markham 2012)⁵.

Dans une étude linguistique telle que la nôtre, nous considérons que le problème de l'utilisation du matériau ne se pose pas exactement de la même manière. On ne peut tout de même pas dire qu'il soit par principe interdit d'analyser un matériau provenant d'Internet parce que c'est un matériau provenant d'Internet : le problème est la façon dont les résultats sont présentés dans le rapport de recherche. Si les participants ne sont pas reconnaissables dans le rapport de recherche et que les autres principes de recherche sont respectés, un matériau provenant d'Internet devrait être utilisable. Dans une recherche linguistique, on cherche à décrire des phénomènes et des tendances linguistiques présents dans les textes, et les résultats sont toujours considérés du point de vue de ces phénomènes et tendances. Seuls les exemples qui illustrent ces phénomènes font apparaître des passages de lettres réelles. Ils doivent donc être choisis de manière à ne pas comporter de passages compromettants ou trop révélateurs.

Dans notre corpus aussi, il existe ainsi le danger potentiel d'une identification si les lettres contiennent des renseignements (trop) particuliers sur la vie de leurs auteurs. Légalement, ce danger est écarté étant donné que les internautes ont été avertis de ce danger par le site, et qu'ils sont conscients d'écrire sur un site public (cf. plus haut) : il leur a été demandé de s'en tenir à un niveau général dans les informations données sur leur cas ou leur conflit (cf. aussi Whiteman 2012 : 36–37). Si toutefois un risque (même minime) d'identification existe, il reste que le chercheur doit traiter ce matériau, comme tout matériau concernant la vie de personnes réelles, dans le respect de ces personnes.

⁵ L'anonymisation des données a aussi été critiquée : certains informateurs considèrent que c'est un manque d'estime envers leur personne et leurs expériences (Kuula 2011 : 203). Il s'agit bien entendu de cas où le consentement à la recherche des participants a été demandé.

4.2. Publicité vs. privacité

Les textes collectés sur Internet posent plus généralement le problème de la limite entre sphère publique et sphère privée. Cette limite n'est plus aussi nette qu'avant l'ère d'Internet. Malgré le fait que les auteurs des lettres ont été avertis de la nature du forum Juridissimo, dans la mesure où ils adoptent le genre de la lettre, qui est traditionnellement un genre de communication privée, et qu'ils s'adressent à une autorité sur des problèmes juridiques personnels, il se pourrait qu'ils ne soient pas toujours conscients d'écrire sur un site public où tout contenu est divulgué publiquement. On peut bien sûr objecter en disant qu'à partir du moment où les auteurs se sont créé un pseudonyme ou se présentent avec leur seul prénom, ils ne peuvent pas ignorer qu'ils sont sur un site public. Les comités éthiques conseillent une grande prudence à ce sujet, en particulier lorsqu'il s'agit de sites où écrivent des enfants ou des personnes à capacités réduites ou autrement vulnérables (Kuula 2011 : 147).

C'est ainsi que selon Latzko-Toth – Proulx (2013 : 41), les données objectives ne sont pas suffisantes, mais les attentes des auteurs sont ce qui est primordial : le chercheur doit tenir compte de la manière dont les auteurs eux-mêmes perçoivent leurs textes. Il ne suffit pas de dire que le site est public en termes légaux si les auteurs se comportent comme s'ils étaient en privé. Selon Barnes (2004 : 206–207), un espace de communication qui encourage à exprimer des émotions et à créer une proximité socioémotionnelle entraîne une tendance chez les participants à le considérer comme intime. Ce n'est clairement pas le cas de notre corpus où il s'agit de textes s'adressant à des juristes anonymes dans un contexte strictement professionnel. Soulignons à ce propos que les chaînes de discussion se limitent généralement à une demande d'internaute et à une réponse de juriste. Contrairement à ce qui se passe d'habitude sur les forums, il est exceptionnel que des lecteurs du site commentent la question d'un autre internaute, ou qu'une discussion prolongée se crée entre l'auteur de la demande et le juriste qui a fourni la réponse. Pour cette raison aussi, les expressions d'émotion sont rares ; elles sont même inexistantes dans la grande majorité des lettres. Nos auteurs savent sur quel type de forum ils écrivent.

4.3. La présence du chercheur

Il se pose également la question de la présence du chercheur sur le lieu où se passe l'observation, question traitée par Whiteman (2012 : 109). Même si en dehors d'Internet, il est naturellement considéré comme fondé d'exiger que le chercheur qui observe ne se cache pas sous une table ou derrière un buisson mais que sa présence soit manifeste, il n'est pas

nécessaire de demander la même chose à un chercheur présent sur un forum de discussion, par exemple. Dans ce type d'environnement numérique, il est de coutume qu'une grande partie des participants suivent ce qui se passe sans rendre apparente leur présence. Cela fait donc plutôt partie du comportement ordinaire sur Internet que des personnes cachées se trouvent sur place, sans participer d'aucune manière, et le chercheur peut donc en faire autant.

4.4. La visibilité

Il reste la question de la visibilité (Latzko-Toth – Proulx 2013 : 42). Un document peut avoir une existence publique, mais ne pas être vu ni trouvé. Lorsqu'il s'agit de le sortir de la pénombre d'Internet pour le faire paraître dans un autre contexte, par exemple dans un article publié où le linguiste le met en exergue en le plaçant comme objet de recherche, y a-t-il enfreinte à l'éthique de la recherche ? L'intégrité des auteurs doit être respectée dans tous les cas. Un des risques peut être qu'un auteur se reconnaisse (ou reconnaisse sa façon d'écrire) dans une analyse linguistique et qu'il ne soit pas d'accord sur l'interprétation donnée par le chercheur, qui peut donner une idée différente et peut-être peu flatteuse de la conception qu'a de lui-même l'auteur (id., p. 159–162). Il y a aussi le risque que le travail du chercheur soit divulgué et lu par un public plus vaste que n'aurait été celui du site Internet original, rendant public un matériau qui autrement serait resté moins connu. Or, comme le fait remarquer très justement Whiteman (2012 : 148), il est extrêmement peu probable qu'une publication scientifique fasse l'objet d'une telle publicité : ce problème reste dans tous les cas très local.

Dans le cas de notre corpus, les lettres étudiées représentent un infime morceau de la vie des auteurs, qui plus est, un morceau que les personnes elles-mêmes ont choisi de présenter sur un forum public dans un contexte strictement professionnel. Étudier cet échantillon du point de vue de sa représentation langagière ne saurait toucher à l'intégrité des personnes derrière ces lettres.

5. Pour conclure

Toutes ces considérations montrent combien il peut être dangereux de transposer directement dans les espaces numériques des catégories élaborées pour l'univers papier : à titre d'exemple, comme nous l'avons constaté, le public et le privé ne se dessinent pas de la même manière dans les deux espaces. Outre la nécessité d'adapter sa conduite éthique à propos des différents contextes de recherche, le chercheur se doit d'explicitement les principes de

ses choix éthiques afin de pouvoir les défendre au besoin (cf. Whiteman 2012 : 44). Respect et sensibilité de la part du chercheur sont requis, mais les sciences humaines doivent pouvoir travailler sur des manifestations du comportement humain. Le chercheur a le droit de mener des recherches, mais il est clair que les questions éthiques ne sont pas à oublier et qu'elles doivent être rendues explicites.

Sources :

Adam, Jean-Michel 2014. *La linguistique textuelle*, Cursus. Paris : Armand Colin. [3^e édition.]

Bakhtine, Mikhaïl 1984. *Esthétique de la création verbale*, Paris : Gallimard. Traduction du russe par Alfreda Aucouturier.

Barnes, Susan B. 2004. *Issues of Attribution and Identification in Online Social Research*. Online *Social Research: Methods, Issues, and Ethics*, eds. Johns, Mark D. – Shing-Ling Sarina Chen – G. Jon Hall. New York : Peter Lang. 203–222.

Eynon, Rebecca – Jenny Fry – Ralph Schroeder 2011. *The Ethics of Internet Research*. *The SAGE Handbook of Online Research Methods*, eds. Fielding, Nigel – Raymond M. Lee – Grant Blank. London : SAGE. 22–41. [1^e édition 2008.]

Hakulinen, Soili – Meri Larjavaara (soumis). *La littératie en voie de changement : respect du genre et jonctions interpropositionnelles dans des lettres à des professionnels de droit sur Internet*.

Kuula, Arja 2011. *Tutkimusetiikka. Aineistojen hankinta, käyttö ja säilytys*, Tampere : Vastapaino. [2^e édition, 1^e édition 2006.]

Latzko-Toth, Guillaume – Proulx, Serge 2013. *Enjeux éthiques de la recherche sur le Web*. *Manuel d'analyse du web en Sciences Humaines et Sociales*, éd. Christine Barats. Paris : Armand Colin. 32–48.

Latzko-Toth, Guillaume – Madeleine Pastinelli 2014. *Par-delà la dichotomie public/privé : la mise en visibilité des pratiques numériques et ses enjeux éthiques*. *TIC & Société* 7 : 2. <http://ticetsociete.revues.org/> [Revue en ligne sans pagination.]

Markham, Annette 2012. *Fabrication as Ethical Practice: Qualitative Inquiry in Ambiguous Internet Contexts*. *Information, Communication & Society* 15 : 3. 334–353.

Nissenbaum, Helen 2004. *Privacy as Contextual Integrity*. *Washington Law Review* 79 : 1. 119–157.

- Saussure, Ferdinand de 1995. Cours de linguistique générale, édition critique préparée par Tullio de Mauro, Grande Bibliothèque Payot. Paris : Payot & Rivages. [1^e édition 1916.]
- Sugiura, Lisa – Rosemary Wiles– Catherine Pope 2017. Ethical Challenges in Online Research: Public/private perceptions. *Research Ethics* 13 (3–4), 184–195.
- Walsh, Olivia 2016. *Linguistic Purism: Language Attitudes in France and Quebec*. Amsterdam : John Benjamins.
- Whiteman, Natasha 2012. *Undoing Ethics. Rethinking Practice in Online Research*, New York : Springer.